



Colloque

« L'ORDONNANCE N° 2021-
1192 DU 15 SEPTEMBRE
2021 PORTANT RÉFORME
DU DROIT DES SÛRETÉS : UN
AN APRÈS »

Programme

26 JANVIER 2023
À 10 H 00

AMPHI MAURY
ARSENAL





L'ordonnance du 15 septembre 2021 a engagé un profond processus de renouvellement des sûretés réelles et personnelles, au-delà du Code civil. L'apport est majeur en matière de cautionnement, qui n'avait pas été réformé par l'ordonnance du 23 mars 2006. Le texte remodèle profondément le régime du cautionnement, cherchant à concilier efficacité et simplification du cautionnement et protection de la caution.

En droit des sûretés réelles, l'ordonnance reprend également dans le sens de la simplification sur divers points l'ordonnance du 23 mars 2006.

La nouveauté la plus marquante est sans doute la suppression des privilèges immobiliers spéciaux, qui, hormis celui de la copropriété, deviennent de simples hypothèques légales. Est consacrée en outre une définition générale des sûretés réelles et un embryon de régime des sûretés réelles pour autrui.

Au-delà du Code, les implications sont nombreuses, notamment en procédures collectives.

La conférence proposée aura pour objet de dresser, avec un recul d'un an propre à permettre de dégager une réflexion, un premier bilan des apports de la réforme issue de l'ordonnance, tout en tentant d'anticiper les éventuelles difficultés et incertitudes qui restent à résoudre.

1ère partie

10 h 30 « La place de la réforme dans le Code civil – étude légistique », par Cécile Le Gallou, MCF HDR à l'Université de Toulouse Capitole.

11 h 00 « L'opposabilité des exceptions dans le cautionnement », par Christophe Albiges, Professeur à l'Université de Montpellier 1.

11 h 30 « Les sûretés réelles pour autrui : étude critique », par Jean-Jacques Ansault, Professeur à l'Université de Paris II – Panthéon Assas.

12 h 00 - 13 h 00 Discussion – Table ronde.

Pause

2ème partie

14 h 30 « La réforme des sûretés réelles immobilières », par Charles Gijssbers, Professeur à l'Université de Paris II – Panthéon Assas.

15 h 00 « La cession de créance à titre de garantie », par Julien Laurent, Professeur à l'Université de Toulouse Capitole.

15 h 30 « L'impact de la réforme en procédures collectives », par Francine Macorig-Venier, Professeur à l'Université de Toulouse Capitole.

16 h 00 - 18 h 00 Discussion – Table ronde.

Conclusion